

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 05 mars 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PICLIN, maire.

Convocation :	28 février 2020	Membres en exercices :	14
Affichage :	28 février 2020	Présents :	11
		Votants :	13

Présents :

M. André AUBIN
Mme Nathalie BEAUDOIN
M. Franck BEAUFRETON
Mme Véronique BOISSEAU
M. Michel DELACROIX
M. Geoffrey DESPLATS

Mme LE MENS Anne-Laure
M. Jacques PICLIN
Mme RAPALLO Dorothée
Mme Martine SAINTEMARIE
M. Marc VITRY

Absents excusés :

Mme Elisabeth MOUTINHO (pouvoir à Mme BEAUDOIN), M. Jacky MOUTINHO (pouvoir à Mme LE MENS),

Absents : M. REMBUR Stéphane

Secrétaire de séance : M. Marc VITRY

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Maire, il est procédé à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 13 février 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération du 20 décembre 2019 approuvant le PLU
- Annulation et reprise de la délibération du 06 décembre 2019 « engagement des dépenses du fonctionnement et d'investissement pour 2020
- Autorisation au maire de signer le renouvellement du bail commercial

Demande acceptée à l'unanimité.

PLU : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 décembre 2019

À la demande de la préfecture, la délibération n° 2019_40 du 20 décembre 2019 approuvant la révision du PLU doit être retirée, afin d'intégrer au PLU les observations émises par le préfet dans son courrier du 14 mars 2019 (conformité avec le SDRIF, le SDAGE et le SRHH) et y apporter quelques compléments réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **RETIRE** la délibération n° 2019_40 du 20 décembre 2019 approuvant la révision du PLU.

Finances : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2019 45 du 06 décembre 2019

À la demande de la trésorerie, la délibération n° 2019_45 du 06 décembre 2019 (engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020) doit être annulée et remplacée, en y faisant apparaître les comptes à abonder et le montant de chacun d'eux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2019_45 et la remplace comme suit :

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, mandater et liquider les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2020, engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement à hauteur d'1/4 du budget N-1 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, en ce qui concerne le budget de la commune (M 14), et le budget du service de l'eau (M 49).

Budget	Chapitre (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2019 en €	Montant autorisé 2020 (max. 25%) en €
Principal M14	21	Immo corporelles, dont :	36 480	9 120
		2121 Plantations d'arbres	3 000	750
		2128 Autres agencements et aménagements	4 000	1 000
		21316 Equipements cimetière	10 000	2 500
		21571 Matériel roulant	18 480	4 620
		2158 Autres installation, matériel et outillage	1 000	250
		Eau M49	21	Immo corporelles, dont :
		218 Autres immobilisations corporelles	35 090.68	8 772.67

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire** à engager, mandater et liquider les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2020, engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement à hauteur d'1/4 du budget N-1 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, tant pour le budget de la commune (M14) que pour le budget du service de l'eau (M49).

Finances : ANNULLATION DE LA DÉLIBÉRATION n° 2020_02 du 16 janvier 2020

À la demande de la trésorerie, la délibération n° 2020_02 du 16 janvier 2020 doit être annulée pour l'exercice 2019.

Elle sera reprise sur l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, ANNULE** la délibération n° 2020_02.

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL

Le bail commercial avec Madame Christine LELIÈVRE étant arrivé à son terme, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer le renouvellement du bail commercial.

RIFSEEP

Après avis préalable obligatoire du comité technique du CDG77, la délibération fixant les modalités d'application du RIFSEEP, **est adoptée, par 9 voix pour et 4 abstentions** (Mmes BEAUDOIN, LE MENS, MOUTINHO et M. MOUTINHO).

(VOIR ANNEXE)

FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Après avis favorable du CT du CDG77 et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal **DÉCIDE, par 9 voix pour et 4 abstentions** (Mmes BEAUDOIN, LE MENS, MOUTINHO et M. MOUTINHO), la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial à 17h30 heures hebdomadaires.

AFFAIRES DIVERSES

- Chats errants à stériliser : lecture est faite d'un courrier d'une habitante concernant ses difficultés et la non réponse des associations (SPA, 30 millions d'amis...) dans la gestion, la stérilisation et l'alimentation des chats qu'elle récupère. Elle demande à la commune de passer une convention avec l'association LES AMIS DE MATHURIN, afin de procéder à une campagne de stérilisation. La proximité des élections municipales ne permet pas de prendre les contacts nécessaires et de mettre en place cette opération. La nouvelle équipe municipale sera informée de cette demande afin de pouvoir statuer.
- SIRP : les tableaux sont en place dans la cantine, achevant ainsi la rénovation de la salle de restauration.
- Madame RAPALLO informe le conseil municipal que des propos diffamatoires sont proférés dans la commune à son encontre au sujet du PLU qui a été travaillé et approuvé par la commission urbanisme dans son ensemble d'une part, puis par le conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance
Marc VITRY

Le Maire,
Jacques PICLIN

André AUBIN	Nathalie BEAUDOIN	Franck BEAUFRETON	Véronique BOISSEAU	Michel DELACROIX
Geoffrey DESPLATS	Anne-Laure LE MENS	Elisabeth MOUTINHO ABS (pouvoir à Mme BEAUDOIN)	Jacky MOUTINHO ABS (pouvoir à Mme LE MENS)	Jacques PICLIN
Dorothée RAPALLO	Stéphane REMBUR ABS	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY	